



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES DE FREINAGE COVID-19 : LE PRÉFET PROLONGE PAR ARRÊTÉ L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE DANS LE DÉPARTEMENT

à Pau, le 7 septembre 2021

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques prend acte de la décision du tribunal administratif de Pau en date du 4 septembre 2021 de suspendre l'application du pass sanitaire dans les centres commerciaux du département de plus de 20 000 m².

Cependant, le contexte épidémique reste marqué par la contagiosité de nouveaux variants et leur transmissibilité, car si le taux d'incidence se maintient en dessous de 110 cas pour 100 000 habitants depuis plusieurs jours, la pression sur les services hospitaliers du département reste encore forte avec 100 personnes en hospitalisation COVID, dont 13 en réanimation. On déplore également une personne décédée supplémentaire des suites de la COVID dans les dernières 24 heures, ce qui porte le nombre total des victimes du virus à 499 personnes dans le département.

La préservation des règles de distanciation sociale et la vaccination doivent donc rester la priorité des pouvoirs publics pour casser les chaînes de transmission du virus, notamment en cette période de rentrée scolaire.

Dans cette perspective, le préfet prolonge par arrêté sa décision de rendre le port du masque obligatoire de 9h00 à 21h00 dans les ERP et les lieux publics des communes d'Anglet, de Bayonne, Biarritz, Guéthary, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz pour toutes personnes âgées de 11 ans et plus. La liste des lieux concernés dans ces communes est fixé dans l'arrêté joint à ce communiqué de presse.

L'arrêté préfectoral prolonge également le port du masque obligatoire pour les personnes âgées de 11 ans ou plus dans les ERP, lieux, services et événements du département soumis au pass sanitaire, notamment les marchés et les manifestations sur la voie publique.

Dans tous les cas de figure, le port du masque est recommandé pour les enfants de 6 à 11 ans.

L'ensemble de ces mesures sont applicables jusqu'au mercredi 15 septembre 2021.